

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 01 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), M. CALATAYUD

Absent : M. THEVENARD,

Convocation et affichage : le 28 Août 2023.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h32 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Mise en application de la nomenclature M57 au 01/01/2024 20230029

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de Birieux, son budget principal. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Il est demandé au conseil d'approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Birieux,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,
- Précise que la norme comptable M57 mise en place sera la nomenclature abrégée.
- **DEROGE** pour l'ensemble des amortissements à la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations et en conséquence de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant leur entrée dans l'état de l'actif.

3. Avenant n°4 - Convention service instructeur ADS Unifié 20230030

Monsieur le Maire explique que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes a approuvé l'avenant n°4 à la convention constitutive du service ADS unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol. Pour rappel, le service ADS de la communauté de Commune instruit les dossiers d'urbanisme pour le compte de la commune (PC, DP et CU). Cette convention type communale est actualisée avec l'intégration de la dématérialisation de l'application du droit des sols et le rééquilibrage du budget du service ADS unifié par l'actualisation de la clé de répartition définissant les composantes de la contribution financière au service ADS. Une légère hausse des tarifs unitaires est à noter.

Il est demandé au conseil de valider cet avenant n°4 permettant ainsi de renouveler la convention avec le service instructeur ADS unifié de la Communauté de Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités de participation de la Communauté de Communes de la Dombes et des Communes du territoire au financement du service ADS, avec la facturation aux Communes membres des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS unifié.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols, entre la Communauté de Communes de la Dombes et ses Communes membres, jointe à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

4. Adressage des rues 20230031

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal qu'il est temps de mettre en place des noms de rues sur la commune pour améliorer l'efficacité des services publics et privés (secours, poste, livreurs, téléphone etc...). Et en particulier, que cet adressage constitue un prérequis pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers facilitant ainsi la commercialisation des prises. Par la suite, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De **VALIDER** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.
- **D'AUTORISER** l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.
- De **CONSTITUER** un groupe de travail parmi les élus pour finaliser ce projet.

Les élus souhaitant travailler sur ce projet sont : Sylvie MOREL, Héloïse GIBRAT et Richard GUETTY.

5. Recensement de la population 2024

20230032

En 2024, la commune devra réaliser le recensement de ces habitants. Cette enquête se déroulera du jeudi 18/01 au samedi 17 février 2024. Il est demandé au Conseil de délibérer sur la désignation d'un coordonnateur d'enquête. Cette personne sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **DECIDE** de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune. Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Monsieur le Maire désigne son 1^{er} adjoint, Christophe BARNONCEL pour être coordonnateur communal. Un arrêté de nomination sera émis dans ce sens.

6. Panneau Lumineux de la Communauté de Communes

20230033

Suite à la visite de Mme DUPASQUIER de la communauté de communes et du responsable de la société qui gère les panneaux lumineux mis en place par la CC DOMBES. Il est expliqué que notre panneau fonctionne mal car une ligne électrique dédiée doit être mise en place afin de l'alimenter. De plus, un modem avec carte sim doit être installé afin de permettre la bonne réception internet (ce qui suggère la souscription d'un abonnement spécifique).

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour savoir si nous réalisons ces travaux ou si nous abandonnons complètement l'utilisation du panneau et donc de prévoir son démontage. Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de démonter le panneau lumineux.

7. Elagage des platanes et des haies chemins communaux

Monsieur le Maire aborde le sujet de l'élagage des platanes et plus généralement des haies des chemins communaux. Les élus demandent que nous fassions faire plusieurs devis afin de budgéter ces dépenses. Christophe DULONG se propose de contacter les entreprises pour l'élagage des haies. Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie se chargeront de repérer les chemins communaux afin d'avoir le linéaire précis.

8. Informations diverses

- **Travaux route de St-Marcel** : Christophe BARNONCEL a rencontré la société COLAS. Nous sommes en attente d'un devis.
- **Travaux appartement mairie** : Christophe BARNONCEL et Cyril BAILLET ont rencontré l'architecte concernant la rénovation globale de l'appartement derrière la mairie (ancienne école). L'architecte propose 2 projets de réaménagement avec redistribution des pièces et des volumes. Christophe BARNONCEL et Cyril BAILLET présenteront les projets au prochain conseil municipal.
- **Aire jeux** : la commission enfance a reçu le dernier devis concernant la rénovation de l'aire de jeux du square.
- **Pigeons église** : Suite à l'intervention du fournisseur en charge des cloches de l'église, Monsieur le Maire explique au conseil que nous avons demandé des devis afin de nettoyer les fientes de pigeons et d'installer des grillages pour éviter aux pigeons d'entrer dans le clocher.
- **Devanture de la mairie** : celle-ci devrait être réalisée courant du mois de septembre.
- **Assurance de la commune** : notre assureur actuel, la MAIF, a décidé de ne plus assurer les collectivités territoriales. Elle s'arrête donc au 31/12/2023. Monsieur le Maire précise que nous avons déjà rencontré la SMACL. Nous attendons de rencontrer un second assureur pour obtenir un devis comparatif.
- **Demande de participation financière au périscolaire de Villars-les-Dombes** - Monsieur le Maire explique aux élus qu'un administré a demandé à la commune de participer financièrement au périscolaire de Villars-les-Dombes. En effet, le tarif du périscolaire n'est pas le même entre les habitants de Villars-les-Dombes et ceux des communes environnantes. Après délibération du conseil, les élus ont décidé de répondre à l'administré d'adresser directement sa demande auprès du CCAS de Birieux dont c'est le rôle.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 22h22.

Le Secrétaire de Séance
Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire
Cyril BAILLET

